

BAROMETRE DES LEGISLATIVES #2

Analyse de SEANCE PUBLIQUE

22 avril

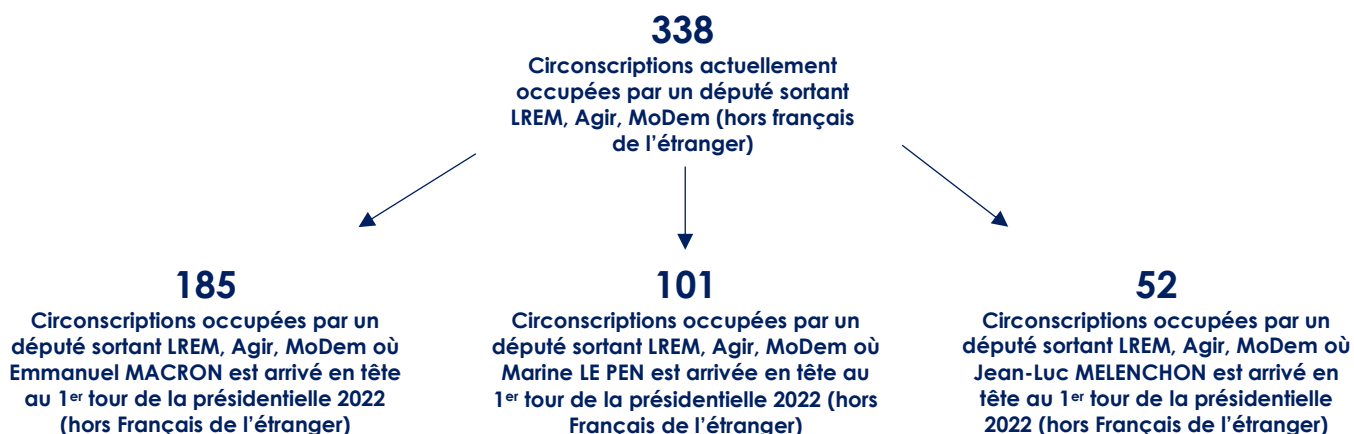
Zoom sur les principales actualités de la semaine

- Le Conseil national du Parti socialiste a adopté le 19 avril une résolution appelant à construire un « socle de combats communs » et « des candidatures communes » avec « l'ensemble des forces de gauche et écologistes ». Toutefois, Mathilde PANOT présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, a indiqué le 17 avril, qu'« il n'y aura pas de discussions » avec le Parti socialiste et que « ce refus est définitif ».
- Julien BAYOU, secrétaire national d'EELV, a répondu favorablement à l'invitation de La France insoumise, prônant « un pacte de non-concurrence », voire un « accord » établi selon une « proportionnelle pondérée, lissée » intégrant les résultats de la présidentielle, mais aussi ceux « des régionales et des européennes ». Des réunions doivent suivre pour construire un « programme commun ».
- Dans la perspective des élections législatives, Marion MARECHAL devient vice-présidente du parti d'Eric ZEMMOUR, Reconquête. Un comité politique est également créé, composé des membres du bureau exécutif, de personnalités telles que Philippe DE VILLIERS, des gilets jaunes comme Jacline MOURAUD, de l'avocat Gilbert COLLARD, ainsi que des présidents de partis alliés, Laurence TROCHU (Parti conservateur), Jean-Frédéric POISSON (Via) et Bruno NORTH (Centre national des indépendants et paysans).

Pour aller plus loin
Découvrez dès maintenant notre outil dédié aux élections législatives pour suivre et analyser les 577 circonscriptions à l'appui des critères de ciblage éprouvés (géographique, thématique, politique...)



Décryptage des élections en chiffres



Source : Analyse SEANCE PUBLIQUE

Dans l'œil de Séance publique

Dans le cadre du premier tour de la présidentielle 2022, la candidate **Marine LE PEN est arrivée en tête au premier tour de la présidentielle 2022 dans 101 circonscriptions actuellement occupées par un député sortant membre de la majorité (REM, AE, MDM). Le tableau dresse une analyse des 10 circonscriptions dans lesquelles la candidate RN a réalisé ses scores les plus importants parmi ces 101 circonscriptions.**

Circo	Député sortant	Résultats législatives 2017	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2017 par circonscription	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2022 par circonscription	Analyse
1 ^{ère} Mayotte	Ramlati ALI (REM)	50,17%	LE PEN : 26,15% FILLON : 25,31% MACRON : 25,03% MELENCHON : 9,51%	LE PEN : 37,58% 🟢 MELENCHON : 27,53% 🟢 MACRON : 19,60% 🔴 PECRESSE : 6,48% 🟡	Forte percée de LFI et du RN, chute de REM - Ballotage possible avec LFI
1 ^{ère} Aisne	Aude BONO-VANDORME (REM)	56,22%	LE PEN : 35,80% MACRON : 18,58% MELENCHON : 16,47% FILLON : 15,55%	LE PEN : 40,01% 🟢 MACRON : 22,17% 🟢 MELENCHON : 14,53% 🔴 ZEMMOUR : 6,50% 🟡	Progression du RN et de LFI - Ballotage possible avec le RN

BAROMETRE DES LEGISLATIVES #2

Analyse de SEANCE PUBLIQUE

22 avril

4 ^{ème} Aisne	Marc DELATTE	56,27%	LE PEN : 35,51% MELENCHON : 18,21% MACRON : 18,19% FILLON : 15,22%	LE PEN : 38,90% ↑ MACRON : 21,94% ↑ MELENCHON : 16,86% ↓ ZEMMOUR : 6,95% ○	Progression du RN et de REM - Ballotage possible avec le RN
5 ^{ème} Aisne	Jacques KRABAL	57,82%	LE PEN : 34,86% MACRON : 18,03% MELENCHON : 16,90% FILLON : 16,74%	LE PEN : 37,41% ↑ MACRON : 21,81% ↑ MELENCHON : 16,34% ↔ ZEMMOUR : 6,99% ○	Progression du RN et de REM - Ballotage possible avec le RN
3 ^{ème} Nord	Christophe DI POMPEO (REM)	51,30%	LE PEN : 36,44% MELENCHON : 20,51% MACRON : 15,90% FILLON : 14,05%	LE PEN : 39,03% ↑ MACRON : 20,66% ↑ MELENCHON : 20,63% ↔ ZEMMOUR : 6,01% ○	Progression du RN et de REM - Ballotage possible avec le RN
12 ^{ème} Nord	Anne-Laure CATTELOT (REM)	54,06%	LE PEN : 36,02% MELENCHON : 19,45% MACRON : 15,90% FILLON : 15,44%	LE PEN : 39,56% ↑ MACRON : 21,65% ↑ MELENCHON : 15,91% ↓ ZEMMOUR : 6,03% ○	Progression du RN et de REM, chute de LFI - Ballotage possible avec le RN
1 ^{ère} Pas- de- Calais	Bruno DUVERGE (MDM)	54,01%	LE PEN : 35,12% FILLON : 18,35% MACRON : 17,95% MELENCHON : 14,91%	LE PEN : 39,67% ↑ MACRON : 25,51% ↑ MELENCHON : 12,00% ↓ ZEMMOUR : 5,98% ○	Progression du RN et de REM - Ballotage possible avec le RN
6 ^{ème} Pas-de- Calais	Christophe LECLERCQ (REM)	60,84%	LE PEN : 33,19% MACRON : 18,37% FILLON : 17,85% MELENCHON : 16,04%	LE PEN : 37,79% ↑ MACRON : 25,69% ↑ MELENCHON : 13,75% ↓ ZEMMOUR : 5,48% ○	Progression du RN et de REM - Ballotage possible avec le RN
8 ^{ème} Pas-de- Calais	Benoit POTTERIE (AE)	56,78%	LE PEN : 32,93% MACRON : 20,06% MELENCHON : 18,81% FILLON : 14,17%	LE PEN : 37,64% ↑ MACRON : 25,52% ↑ MELENCHON : 15,51% ↓ ZEMMOUR : 4,77% ○	Progression du RN et de REM, chute de LFI - Ballotage possible avec le RN
11 ^{ème} Gironde	Véronique HAMMERER (REM)	57,02%	LE PEN : 30,78% MELENCHON : 20,06% MACRON : 19,41% FILLON : 13,26%	LE PEN : 36,49% ↑ MACRON : 20,93% ↑ MELENCHON : 17,70% ↓ ZEMMOUR : 5,84% ○	Progression du RN - Ballotage possible avec le RN

↑ En hausse par rapport à 2017 ↔ En stagnation par rapport à 2017 ↓ En baisse par rapport à 2017 ○ Nouveau candidat

Plus forte progression constatée au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2022 par rapport au 1^{er} tour de l'élection présidentielle 2017 parmi le trio de tête.

Dans le cadre du premier tour de la présidentielle 2022, le candidat Jean-Luc MELENCHON (LFI) est arrivé en tête au premier tour de la présidentielle 2022 dans 52 circonscriptions actuellement occupées par un député sortant membre de la majorité (REM, AE, MDM). **Le tableau dresse une analyse des 10 circonscriptions dans lesquelles le candidat LFI a réalisé ses scores les plus importants parmi ces 52 circonscriptions.**

Circo	Député sortant	Résultats législatives 2017	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2017 par circonscription	Résultats du 1 ^{er} tour présidentielle 2022 par circonscription	Analyse
1 ^{er} Guadeloupe	Olivier SERVA (REM)	61,74%	MACRON : 32,67% MELENCHON : 23,92% LE PEN : 13,13% FILLON : 12,17%	MELENCHON : 61,05% ↑ LE PEN : 16,87% ↑ MACRON : 12,01% ↓ PECRESSE : 2,47% ○	Forte percée de LFI et chute de REM - Ballotage possible avec LFI
2 ^{ème} Guadeloupe	Justine BENIN (MDM)	64,26%	MACRON : 29,30% MELENCHON : 24,53% FILLON : 15,39% LE PEN : 15,04%	MELENCHON : 52,56% ↑ LE PEN : 19,26% ↑ MACRON : 14,55% ↓ PECRESSE : 3,26% ○	Forte percée de LFI et chute de REM - Ballotage possible avec LFI
3 ^{ème} Guadeloupe	Max MATHIASIN (MDM)	65,15%	MACRON : 31,69% MELENCHON : 24,64% FILLON : 13,93% LE PEN : 12,78%	MELENCHON : 56,35% ↑ LE PEN : 17,14% ↑ MACRON : 13,48% ↓ PECRESSE : 2,97% ○	Forte percée de LFI et chute de REM - Ballotage possible avec LFI
2 ^{ème} Guyane	Lenaïck ADAM (REM)	50,21%	MELENCHON : 25,04% LE PEN : 24,63% MACRON : 19,54% FILLON : 14,04%	MELENCHON : 53,18% ↑ LE PEN : 16,47% ↓ MACRON : 13,77% ↓ ZEMMOUR : 4,35% ○	Forte percée de LFI, chute de REM et progression du RN - Ballotage possible avec LFI

BAROMETRE DES LEGISLATIVES #2

Analyse de SEANCE PUBLIQUE

22 avril

6 ^{ème} Paris	Pierre PERSON (REM)	50,99%	MACRON : 28,03% MELENCHON : 23,71% HAMON : 11,93% LE PEN : 3,73%	MELENCHON : 43,42% ↑ MACRON : 27,32% ↓ JADOT : 9,28% ○ ZEMMOUR : 4,67% ○	Forte percée de LFI, et stabilité de REM - Ballotage possible avec LFI
16 ^{ème} Paris	Mounir MAHJoubi (REM)	51,18%	MELENCHON : 23,87% MACRON : 23,40% FILLON : 12,61% HAMON : 10,33%	MELENCHON : 46,18% ↑ MACRON : 24,15% ↑ JADOT : 7,41% ○ ZEMMOUR : 6,70% ○	Forte percée de LFI, et stabilité de REM - Ballotage possible avec LFI
2 ^{ème} Val-de-Marne	Jean-François MBAYE (REM)	52,58%	MELENCHON : 24,26% MACRON : 19,01% FILLON : 10,49% LE PEN : 9,11%	MELENCHON : 45,41% ↑ MACRON : 22,3% ↑ LE PEN : 11,74% ↑ ZEMMOUR : 6,15% ○	Forte percée de LFI, et stabilité de REM - Ballotage possible avec LFI
5 ^{ème} Val-d'Oise	Fiona LAZZAR (REM)	59,72%	MELENCHON : 24,10% MACRON : 17,24% LE PEN : 10,85% FILLON : 8,66%	MELENCHON : 48,88% ↑ MACRON : 21,46% ↑ LE PEN : 13,15% ↑ ZEMMOUR : 4,44% ○	Forte percée de LFI, et progression de REM et du RN - Ballotage possible avec LFI
8 ^{ème} Val-d'Oise	François PUPPONI (MDM)	65,80%	MELENCHON : 22,28% MACRON : 14,68% FILLON : 10,33% LE PEN : 9,94%	MELENCHON : 52,01% ↑ MACRON : 18,26% ↑ LE PEN : 14,16% ↑ ZEMMOUR : 6,35% ○	Forte percée de LFI, et progression de REM et du RN - Ballotage possible avec LFI
7 ^{ème} Bouches-du-Rhône	Saïd AHAMADA (REM)	58,39%	MELENCHON : 24,62% LE PEN : 16,62% MACRON : 10,81% FILLON : 4,90%	MELENCHON : 52,18% ↑ LE PEN : 20,38% ↑ MACRON : 14,06% ↑ ZEMMOUR : 5,88% ○	Forte percée de LFI, et progression de REM et du RN - Ballotage possible avec LFI

↑ En hausse par rapport à 2017 ↔ En stagnation par rapport à 2017 ↓ En baisse par rapport à 2017 ○ Nouveau candidat

Plus forte progression constatée au 1T de l'élection présidentielle 2022 par rapport au 1T de l'élection présidentielle 2017 parmi le trio de tête.

Les principales règles du scrutin des législatives 2022 :

- Les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 procèderont au renouvellement intégral de l'Assemblée nationale. La Constitution fixe le nombre maximum de députés à 577. **Les 577 sièges sont répartis comme suit : 558 pour les départements métropolitains, 8 pour la Nouvelle-Calédonie et les collectivités d'outre-mer, 11 pour les Français de l'étranger.**
- Le découpage électoral appliqué pour les élections législatives fonde la répartition des sièges entre les départements par tranches de population dont le montant est fixé à 125 000 habitants.
- La période durant laquelle sont comptabilisées les recettes et les dépenses électorales ayant vocation à figurer dans les comptes de campagne des candidats est fixée à 6 mois. Cette période a débuté le 1^{er} décembre 2021. Les dépenses sont plafonnées à 38 000 euros, plus 0,15 euro par habitant de la circonscription. Le montant est donc variable et établi pour chaque circonscription, selon sa densité de population.
- Une entreprise ne peut contribuer à une campagne, les dons consentis par une personne morale publique ou privée française sont interdits (à l'exception de ceux provenant des partis ou groupements politiques français respectant les dispositions de la loi du 11 mars 1988 sur la transparence financière de la vie politique).** Les dons des personnes physiques sont par ailleurs limités à 4 600 euros par élection.
- L'État rembourse les dépenses de propagande (tracts officiels, affiches sur panneaux électoraux et bulletins), ainsi qu'un forfait égal à 47,5% du plafond de dépenses à chaque candidat ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour.
- Le début de la campagne officielle des législatives est fixé au 23 mai 2022. Le premier tour se déroulera le 12 juin et le second tour le 19 juin 2022. La XVI^{ème} législature débutera officiellement le 21 juin 2022.**